

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

St-Aubin, le 3 septembre 2022

Objets de la session de septembre 2022 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

2022-GC-65 Révision totale de la Loi sur les affaires culturelles (LAC)

Le comité du Club des Communes soutient la motion et les points soulevés. Les communes et les associations régionales sont les actrices et les promotrices de la culture qui est intimement liée avec la proximité.

Il demande une loi-cadre avec un vrai désenchevêtrement des compétences et des tâches. En particulier, il importe de clarifier la gouvernance et les principes de subventionnement.

2022-DICS-35 Impacts du Covid-19 dans le domaine de la culture (Rapport sur postulat 2020-GC-156)

Le comité du Club des Communes prend acte du rapport sur le postulat cité en titre. Il estime qu'il constitue une base importante d'éléments qu'il s'agira de considérer dans la révision totale de la loi cadre.

2021-GC-208 Légalisation des signatures par les communes et la Poste en vue de l'inscription au Registre du commerce

Le comité du Club des Communes se rallie au fractionnement proposé par le Conseil d'Etat. Il se détermine en particulier pour accorder le libre choix aux communes qui souhaitent offrir ce service si elles le peuvent.

2022-GC-59 Prévoyance funéraire – Fribourg doit combler une lacune législative

Le comité du Club des Communes soutient la motion citée en titre, à l'instar du Conseil d'Etat.

Il estime qu'il faut aussi considérer la validité d'un contrat passé par une personne auprès d'une entreprise funéraire. Des exemples mettent en évidence l'intervention d'un proche qui insisterait et obtiendrait gain de cause en rompant la démarche de prévoyance. Ce cas de figure doit être aussi pris en compte, car il n'est pas juste qu'il entraîne une déclaration d'indigence et que les frais soient mis à charge des communes, soit de la collectivité.



2022-GC-15 Initiative Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité - Respectons la volonté populaire !

Le comité du Club des Communes se rend compte qu'il existe pléthore d'instruments parlementaires sur ces questions hospitalières et d'urgence. Il y a un risque évident de collusion. Le principe de proximité de l'accès aux urgences préhospitalières est essentiel aux yeux des communes. Il serait faux de faire passer la proximité uniquement derrière l'aide et les soins à domicile pour détourner les attentes de la population vis-à-vis des urgences préhospitalières.

2021-GC-126 Revalorisation des revenus des proches aidants - modification de la défiscalisation des revenus des proches aidants

Le comité du Club des Communes soutient la motion. Il partage le fait qu'il s'agit, d'une part, de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et, d'autre part, de reconnaître l'importance de ce service à la communauté.

La défiscalisation lui semble aussi une juste mesure compte tenu de la contribution dans l'offre des structures d'accueil. Il n'est pas acceptable qu'une personne qui s'occupe de son conjoint-e se retrouve pénalisée par effet de paliers en perdant d'autres soutiens, comme par exemple l'aide à l'assurance-maladie.

La mesure et l'effort financier des communes doivent dès lors être considérés dans la future LDETTEC.

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chers-ères Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Daniel Bürdel
Vice-président

Micheline Guerry-Berchier
Directrice

